

RCS : BAYONNE  
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00385  
Numéro SIREN : 339 505 950  
Nom ou dénomination : SOCIETE BASQUE DE REALISATIONS IMMOBILIERES

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2020 sous le numéro de dépôt 2983

# Greffe du tribunal de commerce de BAYONNE



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 16/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/2983

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

### Déposant :

Nom/dénomination : SOCIETE BASQUE DE REALISATIONS IMMOBILIERES

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 339 505 950

N° gestion : 1986 B 00385



Handwritten signature or initials.

**SOBRIM**  
**Société par actions simplifiée au capital de 11 500 000 euros**  
**Siège social : 2 Chemin de la Marouette**  
**Pôle Haristeguy, 64100 BAYONNE**  
**339505950 RCS BAYONNE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le vingt-sept juin,  
A 18 heures,

Les associés de la société SOBRIM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 2 Chemin de la Marouette - Pôle Haristeguy 64100 BAYONNE, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par la société SA GROUPE ETCHART, représentée par Madame ETCHART LADEUX Mayalen, en sa qualité de Représentant permanent de la société GROUPE ETCHART.

La SARL SAINT-MACARY, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

(...)

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- (...)

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de la SARL SAINT MACARY,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(...)

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



## PREMIERE RESOLUTION

(...)

## QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat de la SARL SAINT-MACARY, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, et celle-ci ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelée dans son mandat, l'Assemblée Générale décide de nommer pour la remplacer :

- la société AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES, 19 Bld Alfred Daney, 33000 BORDEAUX,

pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer en 2025, sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Pour extrait certifié conforme**  
**La Présidente**  
**La société SA GROUPE ETCHART**

